

*Le Lavandou*



Mairie

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 24 MAI 2018 A 18 H 30 A L'HOTEL DE VILLE**

**ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 Délégation de service public pour l'exploitation du lot C de la plage de l'Anglade - Choix du délégataire
- 2 Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**  
**SUR LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 24 MAI 2018**  
**(Application de l'article 30.III de la loi d'orientation du 6 février 1992)**

**1 - Délégation de service public pour l'exploitation du lot C de la plage de l'Anglade - Choix du délégataire**

Par délibération en date du 10 juillet 2017, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe de l'exploitation du lot C de la plage de l'Anglade dans le cadre d'une délégation de service public.

A l'issue de la procédure, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur le choix du délégataire, d'approuver les termes du contrat et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Conformément à l'article L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport de Monsieur le Maire, est joint à la présente note.

**2 - Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire depuis sa dernière séance.